

Initiative en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées

FICHE D'EXPÉRIENCE

Mots clés

Formation « Référent(e) handicap, secteur privé, secteur public »



DIU PRÉSENTIEL « RÉFÉRENT(E) HANDICAP, SECTEUR PRIVÉ, SECTEUR PUBLIC »

UPEC

Contact du porteur	Karine Gros, Maître de Conférences Université Paris-Est-Créteil (UPEC) et responsable de projets de formation et de recherche Insertion Professionnelle des personnes handicapées au sein de l'UPEC Mail : karine.gros@u-pec.fr
Territoire concerné	Île-de-France / Territoire National
Intitulé de l'initiative	Diplôme InterUniversitaire en présentiel « Référent(e)-handicap, secteur privé, secteur public »

<p>Etat d'avancement du projet (en réflexion/ en cours/ terminé)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion achevée - Date de démarrage du projet : janvier 2015 (promotion 1) - Promotion 2 : démarrage en octobre 2015 - Promotion 3 : démarrage en novembre 2016
<p>Objectifs de départ</p>	<p>En vue d'une égalité de traitement entre tous les étudiants, salariés, clients qu'ils soient valides ou handicapés, l'Université Paris-Est-Créteil et l'Université-Paris-Est-Marne-la Vallée ont créé le DIU «REFERENT HANDICAP secteur privé, secteur public».</p> <p>S'il existe actuellement des acteurs institutionnels (CAP Emploi) et des dispositifs externes relevant du secteur médico-social (SAVS, SAMSAH) destinés à favoriser l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des personnes handicapées, rares sont les personnes ressources (responsables de l'accueil, de l'insertion ou du maintien dans l'emploi ou dans le cursus d'études des personnes handicapées) internes aux entreprises, aux universités ou aux organisations qui ont suivi des formations qualifiantes.</p> <p>Ce DIU répond à un besoin et à une demande de formation exprimés par les entreprises, universités, instituts, organisations, associations etc. Car malgré l'impulsion de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, de la loi n°2011-867 du 20 juillet 2011 et de ses décrets d'application du 30 janvier 2012, des difficultés subsistent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En matière d'accueil, d'accompagnement, d'emploi ou de maintien en emploi de personnes handicapées : emploi des personnes qui étaient handicapées avant d'accéder au monde du travail et maintien en activité des salariés, parfois hautement qualifiés, devenus handicapés au cours de leur carrière. - En matière d'accueil, d'accompagnement, de formation des élèves /étudiants /salariés handicapés dans les établissements scolaires ou universitaires. - En matière d'accueil d'une clientèle handicapée <p>Objectifs :</p> <p>Conçu et dispensé par des professionnels spécialistes du handicap, ce DIU a pour objectif de favoriser dans le secteur privé et le secteur public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en œuvre, l'accompagnement et l'encadrement d'une politique de gestion du handicap (enjeux, difficultés, aides, analyse des besoins des personnes en situation de handicap, réponses aux besoins) - l'insertion universitaire des étudiants en situation de handicap : accueil, accompagnement, poursuite d'études, formation, projet professionnel - l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap :

	<p>accueil, accompagnement, maintien en emploi, formation, réorientation professionnelle, évolution de carrière</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accueil et l'accompagnement d'une clientèle en situation de handicap <p>A qui est destiné ce DIU :</p> <p>Le DIU s'adresse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à des salariés ou futurs salariés du secteur privé (entreprises de toutes dimensions et tous secteurs d'activité) - à des salariés ou futurs salariés du secteur public ou para-public (universités, collectivités, centres de formation, associations...), - aux responsables ressources humaines - aux référent(e)s – handicap - aux chargé(e)s de mission handicap - aux chargé(e)s d'accueil ou d'accompagnement - aux correspondant(e)s-handicap - aux référent(e)s RSO/ RSE/diversité - aux responsables insertion professionnelle - aux directeurs d'entreprise - aux gestionnaires d'établissement du second degré - à tout salarié, étudiant, demandeur d'emploi intéressé par une formation sur la politique de gestion du handicap - à toute personne motivée par le sujet pour des raisons personnelles (personnes handicapées, aidants familiaux).
<p>Mise en œuvre de l'action - déroulement (étapes clés)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion 1 : janvier-juin 2015 - Promotion 2 : octobre-mai 2015 - Promotion 3 : novembre 2016-juin 2016 - Localisation de la formation : UPEC Campus + site de visites formatives dans l'IDF - Durée de la formation (en mois ou année) : 5 mois de formation + 2 sessions d'évaluation - Dates de début et de fin de formation : novembre-juin de chaque année (début décidé en novembre car la session 2 qui a commencé en octobre a montré qu'il était difficile aux stagiaires d'accomplir un stage en décembre : leur entreprise ne souhaitant pas les laisser partir au moment du bilan annuel, ou les entreprises rechignant à accueillir un stagiaire en décembre). - Volume horaire - global par inscrit : 100h formation + évaluation+ stage de 70 h obligatoire (avec possibilité d'étendre à 3 mois) <p>- en présentiel par inscrit : 100h formation + évaluation</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Stage : 70H obligatoire (avec possibilité d'étendre à 3 mois) : Type de stage (milieu universitaire, entreprise, etc...) : Le stage en entreprise/établissement d'enseignement ou de formation pour un salarié en poste constitue le terrain d'application du projet développé dans le mémoire ou un champ d'observation/ de mise en pratique partielle du projet. - L'entreprise, ou l'organisme d'accueil, peut être une entreprise privée, un organisme public, une association, un cabinet conseil, du moment qu'il est en relation avec le mémoire et la formation. - Le stage doit enrichir la réflexion développée dans le mémoire de DIU, voire servir de base à la problématique. Le stage doit être trouvé par l'étudiant avant le module 3 ; sa réalisation est soumise à l'accord du comité pédagogique qui jugera de sa pertinence par rapport au sujet de mémoire et aux contenus et objectifs du DIU. <p>La formation est organisée en six modules. L'ordre de succession de ces modules s'inscrit dans la logique du projet de formation de ce DIU. La présence à l'ensemble des modules est évidemment indispensable pour tout étudiant visant l'acquisition du diplôme.</p> <p>Toutefois, chaque module constitue une unité de savoirs cohérente, axée sur une thématique principale. Ainsi, dès lors qu'un ou plusieurs modules peuvent correspondre au projet de formation spécifique d'un étudiant (ex : professionnel GRH souhaitant renforcer un groupe de compétences) ils peuvent être suivis alors en tant que tels.</p> <p>Intitulés des modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Module n°1 : Cadre conceptuel et législatif - (3 jours) - Module n°2 : Insertion, maintien dans l'emploi et évolution de carrière : acteurs, démarches, politiques (1) - (2 jours) - Module n°3 : Insertion, maintien dans l'emploi et évolution de carrière : acteurs, démarches, politiques (2) (2 jours) - Module n°4 : Référent(e)-handicap : fonction(s) et savoir-faire (2 jours) - Module n°5 : Adapter pour insérer (3 jours) - Module n°6 : Évaluation des acquis théoriques et des pratiques professionnelles (EPP)
<p>Résultats</p>	<p>1. Les atouts du DIU Référent(e)-handicap, secteur privé secteur public que nous souhaitons renouveler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation brève et diplômante (niveau Bac+ 5) modularisable - Partenaires et formateurs qualifiés, du secteur public ET du secteur privé (cf. la liste des formateurs et partenaires. Aucune formation ne rassemble

	<p>autant de formateurs et partenaires de qualité)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seule formation Handicap insertion en Ile de France - Seule formation nationale centrée sur le secteur public et le secteur privé - Reconnaissance nationale (PRITH : remise des diplômes aux trois premiers lauréats lors de la signature de la convention Ile de France sur l'insertion des jeunes handicapés – 18 novembre 2015 au CIDJ) <p>2. La reconnaissance de la qualité constante des enseignements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement en présentiel et outils/ contenus accessibles à distance : Des documents et supports de cours sont mis en ligne sur la plateforme EPREL. - Les fondements pédagogiques de cette formation rendent accessibles à tout public les notions issues de la recherche scientifique contemporaine qui accroissent l'efficacité et la pertinence des pratiques professionnelles. - L'expertise et l'expérience d'intervenants d'associations ou d'institutions accueillant des personnes handicapées apportent un éclairage sur les notions théoriques, législatives et réglementaires étudiées. - La formation est ponctuée d'exemples pratiques, de mises en situation, de visites de terrain, de séminaire et conférence.
<p>Parties prenantes, partenaires impliqués</p>	<p>1 - Universitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Karine Gros (MCU UPEC) - Gérard Lasfargues (PUPH- UPEC-ANSES- ISTPE (Institut Santé Travail Paris-Est dont le CHIC) - Didier Tourneroche - Murielle Helgeson (juriste INSHEA) <p>2 - Entreprises ou structures de branches (secteurs public et privé) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Thales (Gérard Lefranc) - Capgemini (Jean-Claude Mouhat Directeur de la mission handicap) - Handiem (Céline Grelier, Directrice) – branche des entreprises du médicament - CNRS (Ghislaine Bec, chargée) <p>3 - Acteurs spécialistes de l'insertion et du maintien dans l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MDPH 77 (Pascale Gilbert) - CAPEMPOI 94 (Véronique Chassard) - SAMETH 77 (Agnes Dufour) - SAVS-SAMSAH

	<p>4 - Acteurs institutionnels territoriaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AGEFIPH (Direction Régionale IDF) - FIPHFP (Direction Régionale) - DIRECCTE IDF (Alexandre Viscontini) - Région Île-de-France <p>5 - Acteurs de soin de suite et de réadaptation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre de Réadaptation de Coubert - Etablissements ou services de Soins de Suite et de Réadaptation (COMETE France) (Anna Picard-Ribault) - GIMAC (Jean-Michel Domergue) - CRP NANTEAU SUR LUNAIN (Alain Denoual)
<p>Bilan global, enseignements, reproduction envisageable</p>	<p>Professionalisation du public cible</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des stagiaires (excepté une personne pour raisons de santé) a réussi à suivre l'intégralité des modules. C'est un premier élément de satisfaction car le rythme que nous avons initialement prévu, à savoir un module mensuel, n'était pas évident. En effet, cela a représenté pour la plupart de nos stagiaires un bouleversement important dans leur vie personnelle (familiale et professionnelle). Cela d'autant plus que certains venaient de très loin et qu'une grande part étaient parents et même pour certains parents d'enfants handicapés. Cependant, avec le SCEPPE (service de formation continue de l'UPEC), nous avons, durant plusieurs mois, fait un état précis des besoins en formation et rythme de formation des entreprises et des salariés : le rythme de deux à trois jours par mois qui a été choisi par l'équipe, suite à l'étude et l'analyse des besoins au niveau national, s'est donc révélé pertinent. - Le déroulement de la formation que nous avons souhaité participative, interactive et conviviale a répondu pleinement à nos attentes, celles des formateurs et celles des stagiaires. Les séances ont été dynamiques, denses et les stagiaires nous ont fait part de leur satisfaction particulièrement sur deux points : l'organisation et la qualité des intervenants. - Compte-tenu de notre volonté d'ouvrir largement le recrutement à des personnes dans l'emploi, en reconversion ou en recherche d'emploi, un enjeu important de la formation était notre capacité à accueillir et à accompagner un groupe hétérogène. L'assiduité des stagiaires ainsi que leur participation active témoignent du fait que l'équipe de formateurs et l'administration de l'UPEC ont su adapter leur action et répondre à leurs besoins spécifiques. La mise en place de la plate-forme en ligne ainsi que le suivi personnalisé en présentiel et à distance ont représenté sans

	<p>aucun doute des éléments structurants de la formation sans lesquels certains de nos stagiaires auraient été en difficulté.</p> <ul style="list-style-type: none">- Globalement la qualité des travaux remis et les prestations aux épreuves d'évaluation révèlent chez les stagiaires une réelle appropriation de la formation : acquisition de connaissances nouvelles, de principes d'action et d'outils de réflexion. Une majorité d'entre eux quittent la formation en ayant développé une identité professionnelle de Référent(e) Handicap, même si pour quelques-uns celle-ci est encore en construction. De ce point de vue, nous pouvons considérer que l'objectif professionnalisant de la formation a été atteint.- Enfin, nous pouvons déjà dire que la passation de l'examen final a permis à une majorité de stagiaires de passer les épreuves avec succès et se traduit donc par l'obtention du diplôme.- Bilan très positif, confirmé par le nombre conséquent des pré-inscrits en promotion 3 : 88 pré-inscrits.
--	---